

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2020

Présents : Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Laurent SCHÜWY, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Cyrille ADAM, Stéphanie ROMINGER

La séance a été ouverte sous la présidence de Christian GIROD, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, et a déclaré installer les personnes dont les noms figurent ci-dessus, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Hubert BACOT, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Marie-Anne LONGY.

1/ ELECTION DU MAIRE : le Président a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122.4 et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A obtenu : Monsieur Hubert BACOT : **15 voix.**

Monsieur Hubert BACOT, élu à l'unanimité, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la parole pour remercier les électeurs pour la confiance accordée lors de ce scrutin ; il remercie également ses colistiers et leur adresse ses félicitations.

2/ NOMBRE DES ADJOINTS : sous la présidence de Monsieur Hubert BACOT, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Le conseil municipal fixe à **4** le nombre des adjoints au maire de la Commune.

3/ ELECTION DES ADJOINTS

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il présente la liste établie et demande au conseil municipal de procéder au vote.

Ont obtenu **15 voix** et sont donc élus à l'unanimité :

Sébastien HENGY, 1^{er} adjoint,
 Brigitte LAMBERT, 2^{ème} adjointe,
 Laurent ROUILLER, 3^{ème} adjoint
 Marie-Anne LONGY, 4^{ème} adjointe

Le maire informe que chacun des adjoints aura ses propres délégations, à savoir et pour résumer :

Sébastien HENGY, délégué à l'urbanisme
 Brigitte LAMBERT, déléguée aux affaires sociales
 Laurent ROUILLER, délégué à la Forêt
 Marie-Anne LONGY : déléguée aux affaires financières

4/ NOMINATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS :

Rappel : le maire siège de droit dans toutes les commissions

COMMISSION TRAVAUX

Sous-commission VOIRIE	Sous-commission BATIMENT PATRIMOINE	URBANISME	FLEURISSEMENT
HENGY Sébastien	HENGY Sébastien	HENGY Sébastien	HENGY Sébastien
EME Jacques	EME Jacques	EME Jacques	LONGY Marie-Anne
SCHÜWY Laurent	SCHÜWY Laurent	SCHÜWY Laurent	ADAM Cyrille
LONGY Marie-Anne	LONGY Marie-Anne	LONGY Marie-Anne	NIALON Sophie
	LAMBERT Brigitte		LAMBERT Brigitte
			HUSSON Véronique
			MILLOT Chantal

COMMISSION BUDGET - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sous-commission BUDGET	Sous-commission IMPOTS	Sous-commission SUBVENTIONS
HENGY Sébastien	HENGY Sébastien	HENGY Sébastien
ADAM Cyrille		JOLY Dominique
JOLY Dominique		LONGY Marie-Anne
		LAMBERT Brigitte
		ADAM Cyrille
		NIALON Sophie

COMMISSION LOGEMENT

HUSSON Véronique
LONGY Marie-Anne
LAMBERT Brigitte
ROMINGER Stéphanie

COMMISSION FORET

ROUILLER Laurent
EME Jacques

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION

CAROTZ-JIMENEZ Alain
SCHÜWY Laurent
FAION Ghislaine
HUSSON Véronique

5/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : le conseil municipal procède à l'élection de 3 titulaires et de 3 suppléants, élus à l'unanimité.

Titulaires

Sébastien HENGY
Cyrille ADAM
Marie-Anne LONGY

Suppléants

Dominique JOLY
Alain CAROTZ-JIMENEZ
Stéphanie ROMINGER

6/ ELECTION D'UN DELEGUE AU CNAS : Laurent ROUILLER est élu à l'unanimité.

7/ DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE DU SIDEC : le conseil municipal désigne Hubert BACOT pour représenter la commune au comité du SIDEC.

8/ DELEGUES COMMUNAUTAIRES : conformément aux élections du 15 mars, ont été élus :

Titulaires :

- Hubert BACOT
- Marie-Anne LONGY
- Sébastien HENGY
- Sophie NIALON
- Dominique JOLY

Suppléants :

Brigitte LAMBERT
Laurent ROUILLER

9/ DELEGUES COMMUNES FORESTIERES : sont élus à l'unanimité Laurent ROUILLER en tant que titulaire et Jacques EME, en tant que suppléant.

10/ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : le Conseil fixe le nombre de ses membres à 5 et procède à l'élection de ses représentants ; sont élus à l'unanimité :

- Brigitte LAMBERT,
- Stéphanie ROMINGER,
- Chantal MILLOT,
- Jacques EME,
- Ghislaine FAION,

le maire étant le Président de droit du CCAS.

Le Maire informe que la liste des membres extérieurs fera l'objet d'un arrêté dans les jours qui viennent.

11/ CORRESPONDANT DEFENSE : le conseil municipal désigne Laurent SCHÜWY.

12/ DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE : tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration, et en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délègue un certain nombre de compétences au Maire.

13/ INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : elles sont arrêtés à :

- 43 % de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale pour le Maire,
- 13 % de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale pour les Adjoints.

14/ TRAVAUX PLACE DU COLLEGE - DEMANDE DE PRET : le maire informe qu'une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 17 décembre 2019 mais qu'il convient, suite au dépassement de délai pour l'obtention du prêt, de délibérer à nouveau, sachant que les conditions n'ont pas changé, à savoir :

- prêt de 70 000 € contracté auprès du Crédit Agricole, sur 240 mois, au taux fixe de 0.99 %.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

15/ Décision budgétaire modificative : il s'agit de retirer 13 590 € de l'article 238 pour les remettre sur le compte 2041582 afin de pouvoir régler deux factures au SIDEC.

16/ QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : mardi 30 juin 2020 à 20 h 00

Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 2 juin 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La secrétaire,

Le Maire,

Marie-Anne LONGY



H. BACOT

